

Bordereau attestant l'exactitude des informations - ARRAS - 6201 - Documents comptables (B-S)
- Dépôt le 13/05/2026 - 3427 - 2011 B 01321 - 537 866 873 - A.P.A.C.S ARTOIS-NORD

11/06/2024 17:39

RÉPUBLIQUE
FRANÇAISELiberté
Égalité
FraternitéDIRECTION GÉNÉRALE
DES FINANCES PUBLIQUES

IDENTIFICATION

Mme BOURLET CHANTAL
234 CHEMIN NOBLED
62490 VITRY EN ARTOIS
FRANCE

N° d'adhérent : 20121240306868

Pour le compte de :
SASU A.P.A.C.S ARTOIS-NORD
234 RUE NOBLED
62490 VITRY EN ARTOIS

N° SIREN : 537 866 873

Période déclarée : Année 2023

Date limite de dépôt : 18/05/2024

année 2023
→ conforme
à l'original
la présidente

ÉLÉMENTS DÉCLARÉS

Formulaire N° 2065 (applicable à compter du 31/12/2023)
Annexe N° 2065-BIS (applicable à compter du 31/12/2022)
Annexe N° 2033-A (applicable à compter du 31/12/2023)
Annexe N° 2033-B (applicable à compter du 31/12/2023)
Annexe N° 2033-C (applicable à compter du 31/12/2021)
Annexe N° 2033-D (applicable à compter du 31/12/2021)
Annexe N° 2033-E (applicable à compter du 31/12/2021)
Annexe N° 2033-F (applicable à compter du 31/12/2021)
Annexe N° 2033-G (applicable à compter du 31/12/2021)
Annexe N° 2059-H (applicable à compter du 31/12/2017)
Annexe N° 2059-I (applicable à compter du 31/12/2017)
Annexe N° 2069-RCI (applicable à compter du 31/12/2023)

GREFFE DU TRIBUNAL
13 MAI 2025
DE COMMERCE D'ARRAS

Impôt sur les sociétés

A - IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

1 - J'ACCEPTÉ DE RECEVOIR DES INFORMATIONS PAR MESSAGERIE
(VOIR ART. 39 ET SUIVANTS - LOI N° 78-17 DU 6/1/1978 MODIFIÉE EN 2004 RELATIVE À L'INFORMATIQUE, AUX
FICHIERS ET AUX LIBERTÉS)

☒ Oui

Adresse de messagerie

chantal.bourletapacs@gmail.com

2 - ADRESSE DU SIÈGE SOCIAL

Numéro, type et nom de voie

234 RUE NOBLED

Code postal

62490

Ville

VITRY EN ARTOIS

Pays

FRANCE

B - ACTIVITÉS

ACTIVITÉS EXERCÉES

activités comptable secrétariat

C - RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION

1 - RÉSULTAT FISCAL

Bénéfice imposable au taux
normalBénéfice imposable à
15%Déficit (report du 2033-
B)

3 093

H - COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?

☒ Oui

Si oui, veuillez indiquer le logiciel utilisé

SAGE



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2065-BIS

(Applicable à compter du
31/12/2022)

Impôt sur les sociétés
Annexe à la déclaration n° 2065

L - ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

I - RÉSUMÉ

Montant brut des salaires (hors apprentis et handicapés)

12 518

Bilan simplifié

A - ACTIF

	Brut	Amortissements Provisions	Net Exercice plus en N
1 - Actif immobilisé			
Immobilisations corporelles	23 387	21 552	1 835
TOTAL I (5)	23 387	21 552	1 835
2 - Actif circulant			
Stocks matières premières, approvisionnements, en cours de production	3 500		3 500
Créances (2) clients et comptes rattachés	3 016		3 016
Créances autres (3)	2 300		2 300
Charges constatées d'avance	100		100
TOTAL II	8 916		8 916
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)	32 303	21 552	10 751

B - PASSIF

	Net Exercice plus en N
1 - Capitaux propres	
Capital social ou individuel	1 000
Réservé légale	100
Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants)	5 713
Report à nouveau	-207
Résultat de l'exercice	-3 093
TOTAL I	3 513
3 - Dettes (4)	
Emprunts et dettes assimilées	2 053
Fournisseurs et comptes rattachés	450
Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA)	4 460
Comptes courants d'associés	275
TOTAL III	7 238
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	10 751

RENOIS

(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an		(4) Dont dettes à plus d'un an	0
(2) Dont créances à plus d'un an		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice	0

Synthèse de la déclaration

(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs

(5) Prix de vente hors TVA des immobilisations
cédées au cours de l'exercice

Compte de résultat simplifié de l'exercice

A - RÉSULTAT COMPTABLE

PRODUITS D'EXPLOITATION				Exercice N
Production vendue	Services	dont export et livraisons Intracommunautaires		41 783
Production stockée (variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				150
Autres produits				25
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)				41 958
CHARGES D'EXPLOITATION				
Autres charges externes				21 166
Impôts, taxes et versements assimilés				1 671
			dont TP/CFE, CVAE	321
Rémunérations du personnel				12 518
Charges sociales				5 536
Dotations aux amortissements				2 616
Autres charges				26
Total des charges d'exploitation (II)				43 533
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				-1 575
Produits et charges divers	Charges financières (V)			111
	Charges exceptionnelles (VI)			1 407
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)				-3 093

B - RÉSULTAT FISCAL

	Bénéfice	Déficit
		3 093
1. RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS	Bénéfice	Déficit
		3 093
2. RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS	Bénéfice	Déficit
		3 093



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2033-C

(Applicable à compter du
31/12/2021)

Immobilisations Amortissements – Plus-values – Moins-values

I - IMMOBILISATIONS

IMMOBILISÉ	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Réévaluation légale Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations corporelles					
Installations techniques matériel et outillage industriels	2 678			2 678	
Installations générales, agencements et aménagements divers	8 569			8 569	
Autres immobilisations corporelles	12 140			12 140	
TOTAL rubrique I	23 387			23 387	

II - AMORTISSEMENTS

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations (dotations de l'exercice)	Diminutions (amortissements affectés aux éléments sortis de l'actif et reprises)	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Immobilisations corporelles				
Installations techniques, matériel et outillage industriels	2 678			2 678
Installations générales, agencements, aménagements divers	7 550	857		8 407
Autres immobilisations corporelles	8 708	1 759		10 467
TOTAL rubrique II	18 936	2 616		21 552

Contribution économique territoriale
Détermination de la valeur ajoutée et effectifs

Si vous n'avez à remplir aucune case de ce formulaire (formulaire « néant »), veuillez cocher la case



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2033-F

(Applicable à compter du
31/12/2021)

Composition du capital social

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES

Titre	MME	Nom marital	BOURLET
Nom et prénom	DORDAIN CHANTAL		
Nombre de parts ou d'actions	100	Pourcentage de détention	100,00%
Date de naissance	01/11/1961	Pays de naissance	FRANCE
Code postal de naissance	59500	Commune de naissance	DOUAI
Numéro, type et nom de voie	234 RUE NOBLED		
Code postal	62490	Ville	VITRY EN ARTOIS
Pays	FRANCE		



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2033-G

(Applicable à compter du
31/12/2021)

Filiales et participations

Si vous n'avez à remplir aucune case de ce formulaire (déclaration "néant"), veuillez cocher la case.



Obligation déclarative incombant à certains contribuables
relevant de la direction des grandes entreprises
Composition du capital

Si vous n'avez à remplir aucune case du formulaire (déclaration "néant"), veuillez cocher la case





**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2059-I

(Applicable à compter du
31/12/2017)

**Obligation déclarative incombant à certains contribuables
relevant de la direction des grandes entreprises
Filiales et participations**

Si vous n'avez à remplir aucune case de ce formulaire (déclaration "néant"), veuillez cocher la case





**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2069-RCI

*(Applicable à compter du
31/12/2023)*

Réductions et crédits d'impôts de l'exercice

Si vous n'avez à remplir aucune case de ce formulaire (formulaire « néant »), veuillez cocher la case



SASU APACS ARTOIS NORD
au capital de 1000 euros
Siege social : 234, Rue NOBLED
62490 VITRY EN ARTOISL
5378668730001215 RCS ARRAS

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATION DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 30 Juin 2024**

L'an deux mille vingt-quatre,
Le 30 Juin,
A 17 heures,

L'associée unique de la société APACS ARTOIS NORD, société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 1000 euros, divisé en 100 parts de 10 euro chacune, a tenu l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, 234 rue Nobled 62490 VITRY EN ARTOIS.

Il est établi une feuille de présence signée par l'associée unique présente.

Et présente :

Madame Chantal BOURLET, propriétaire unique des 100 parts sociales.

Seul associée de la société et représentante en tant que telle la totalité des parts sociales composant le capital de la société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer

L'Assemblée est présidée par Madame Chantal BOURLET, présidente associée unique

La présidente rappelle que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2023
- Affectation du résultat de l'exercice

La présidente dépose sur le bureau :

- La feuille de présence de l'associée unique
- les comptes annuels arrêtés au 31 Décembre 2023,

db¹

La présidente déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives réglementations sont tenus à disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 Décembre 2023, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes.

L'Assemblée Générale prend acte, conformément à l'article 223 quater du code général des impôts, qu'au cours de l'exercice écoulé aucune somme n'a été enregistrée au titre des dépenses ou charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39,4 du Code général des impôts.

Cette décision est votée et adoptée par l'assemblée à l'unanimité

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 31 Décembre 2023, s'élevant à 3093 €, de la manière suivante :

- la totalité au compte report à nouveau pour 3093 €

- Le cumul autre réserves s'élèvera à 5 713 euro.
- Le cumul de report à nouveau s'élèvera à -3300 euro.

Cette décision est votée et adoptée par l'assemblée à l'unanimité.

La loi demande de rappeler le montant des sommes distribuées au titre des trois derniers exercices.

Depuis sa création, aucune somme n'a été distribuée.

TROIXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs à la Présidente d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'accomplir toutes publicités, dépôts et formalités légales

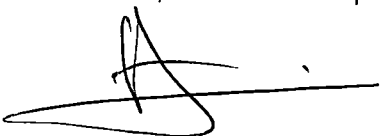
Cette décision est votée et adoptée par l'assemblée à l'unanimité

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la présidente déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, a été signé par la présidente Associée Unique.

Mme BOURLET Chantal

Présidente ; Associée Unique.



db²